Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL147_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL147_2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. SCHMID, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), Mme LECLERC (donne pouvoir à M. SCHMID), Mme OLIVIER (donne pouvoir à P. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. TORCHE), Mme DURAND (donne pouvoir à M. LE MERRER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

25- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER – CONVENTION DE TRAVAUX SUR MANDAT – AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE RD 791 – RUE DU PORT

7.5
Monsieur LE MERRER, rapporteur :

La commune de Pléneuf-Val-André va procéder à l'aménagement du quai des Terre-Neuvas. Dans ce cadre, un giratoire sur la route départementale (RD 791) doit être créé afin de fluidifier le trafic et les échanges routiers.

Cet aménagement doit être autorisé par le Département, sous forme d'une Convention d'Occupation du Domaine Public Routier.

La réalisation de ce giratoire nécessite la réfection de la couche de roulement de la RD 791. Le Département peut apporter un concours financier ; cette participation est formalisée par une convention de travaux sur mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le projet d'aménagement du Giratoire sur la Route Départementale RD 791 Rue du Port.**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Département la convention d'occupation du domaine public routier départemental.**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Département la convention de travaux sur mandat.**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL147_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

VOTE : **Pour** 23
Abstentions 2 (M. COUDRAY, Mme DE CHOULY)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et
les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.